Compte-rendu du CHS-CTA du 27 août 2020

L'instance se déroule en visioconférence, Madame Marie-Laure Jeannin, secrétaire générale du rectorat de Nancy-Metz ouvre la séance en attendant l'arrivée de monsieur le Recteur. Les SG des DSDEN ainsi que les secrétaires des CHS-CT Départementaux ont été conviés cette réunion.

Le recteur justifie la réunion de l'instance avant la rentrée par la volonté d'associer les OS et d'échanger sur le protocole lié à la Covid, sans oublier notre mission première d'éducation.

Sur le protocole : le masque obligatoire pour l'ensemble des personnels et des élèves dès 11 ans. Eviter le brassage et maintenir les distanciations lorsque c'est possible. Deux masques tissus de type 1 pour chaque personnel, des masques de type 2 pour les personnes plus fragiles et du matériel adapté pour les personnels soignants et certains AESH.

Face aux nombreuses questions des OS Madame Woltrager a expliqué que la prise en charge de cas déclarés dépendait de plusieurs facteurs, notamment le nombre de cas confirmés et l'identification des personnes contacts. Avec les tests, la décision de mise en quarantaine, de fermeture de classe, voir d'établissement peut être prise sous 48 heures par l'ARS en concertation avec la préfecture et le rectorat.

Sur la sécurité des personnels vulnérables, Madame Jeannin explique qu'elle est normalement garantie avec les masques de type 2 qui répondent aux préconisations de INRS. Malgré tout, pour certaines situations et sur présentation d'un certificat médical, des décisions pourront être actées en fonction de l'arbitrage de la DGAFP.

Des questions concernant l'activité sportive sont restées sans réponse, faute de directives. L'enseignement scientifique avec l'utilisation de nombreux matériels suscite aussi beaucoup d'interrogations. Le protocole ne peut prendre en compte la multiplicité des situations, il n'interdit pas l'utilisation collective d'appareils. La désinfection lorsqu'elle est possible et l'utilisation du gel hydro alcoolique sont des alternatives possibles.

Le stock de masques pour le 1er degré couvre les besoins de 11 semaines et pour les EPLE 17 semaines. Les masques sont déposés dans les DSDEN.

En raison de la situation et pour pallier aux difficultés d'enseignement, le rectorat dispose d'une dotation d'HSE (46 ETP) pour les collèges et les lycées.

(A noter, en audience le 20 août l'Unsa Education avait demandé ce que le rectorat avait prévu pour le premier degré. La réponse du recteur ne nous a pas satisfait car aucun autre moyen supplémentaire que la décision de ne pas fermer de classe en commune de moins de 5000 habitants au cours de la dernière carte scolaire a été décidé). Pour l'Unsa Education, il aurait fallu créer plus d'aides aux enfants qui ont subi le confinement (poste de Psy En, de Rased ou de soutien).

Madame Jeannin a poursuivi sur une information concernant la prime Covid. Deux viviers de personnels ont été sélectionnés pour l'attribution de cette prime. Les agents qui ont servi dans les pôles d'accueil et ceux qui ont connu une surcharge de travail pendant de confinement. Cette prime

qui concerne 456 personnels dont 37 % de catégorie C sera versée sur la paie de septembre. Sont concernées 86 personnes du rectorat, 21 des DSDEN et 159 en EPLE.

La séance termine sur l'intervention du secrétaire du CHS-CTA qui a constaté une diminution des interventions dans le registre SST avec un taux et une qualité des réponses bien meilleurs. Madame Jeannin clôture la réunion en soulignant la qualité du travail réalisé par l'instance qui sera rapidement réunie pour reprendre le travail abandonné en mars, pour cause de confinement.